

Conseil municipal du vendredi 9 mars 2018

Procès-verbal de séance

L'an deux mille dix-huit, le neuf mars, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames : Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT et Hugues TRUDET.

Procurations : Cécilia BERTIN à Jean-Jacques CLAUSSE
Michaël FRACHEBOIS à Sébastien CUINET

Absent : Monsieur Tony ANDREY

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Hugues TRUDET est candidat ; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h10.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 9 février 2018 :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2018.

II. Débat d'orientation budgétaire :

Avant de donner la parole à l'adjoint aux finances, le maire rappelle que ce DOB est prévu au règlement intérieur du conseil municipal. Il est destiné à renforcer la démocratie locale, en permettant à chacun d'accéder aux informations budgétaires et financières communales, et de s'exprimer sur les perspectives et les projets de la collectivité, préalablement à l'établissement du budget.

La parole est donnée à l'adjoint au maire chargé des finances.

Sébastien CUINET présente les documents remis à chaque conseiller municipal afin de nourrir la préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB) et d'imaginer le budget prévisionnel (BP) 2018 et d'imaginer les actions à conduire, un dossier comportant, savoir :

- une présentation générale du compte administratif 2017 du budget communal;
- une présentation générale du compte administratif 2017 du budget assainissement;
- la synthèse des ratios comptables de la commune;
- un document de travail visant à imaginer le BP 2018 et débattre des orientations;
- une situation des emprunts en cours et du montant restant à devoir.

A la lecture des documents remis à chacun, Sébastien CUINET présente et commente les documents du dossier, en soulignant notamment les éléments suivants :

- Le budget assainissement 2017 laisse apparaître un solde d'exécution cumulé de 4 374,20 €. Cette somme sera basculée sur le budget communal en attendant son transfert à la CAGB.
- Globalement, le budget communal 2017 révèle un excédent, toutes sections confondues, de 272 739,28 €.

Il indique que plusieurs subventions n'ont pas été versées à la commune à ce jour, en particulier celles portant sur les travaux d'extension de l'école et de la mise aux normes de ses sanitaires. Il cite notamment la subvention de l'Etat au titre de la DETR (montant indéterminé à ce jour) et celle de CAF (34 500 €).

Il attire l'attention des élus sur le choix qui a été fait en 2017 de financer partiellement les investissements sur fonds propres.

Il présente ensuite les emprunts qui sont au nombre de sept.

Les dernières échéances des prêts relatifs à la rénovation de la mairie (2004) et à l'aménagement de la RN83 (2009) sont en 2018, ce qui réduira globalement le remboursement annuel des prêts de l'ordre de 18 400 € à compter de 2019.

Il souligne le pic de remboursement en 2018 lié aux prêts contractés en 2017 pour l'extension de l'école et la mise aux normes de ses sanitaires. Il précise à cet effet que le prêt relais contracté pour financer l'extension du réseau d'assainissement de la Maltournée reste à la charge de la commune malgré le transfert de compétence à la CAGB. Seul le remboursement du prêt principal (100 000 €) sera pris en charge par la CAGB.

Il présente ensuite l'évolution des dépenses communales entre 2012 et 2017, accompagnée des ratios couramment utilisés en finances publiques.

Ainsi, il observe au 31/12/2017 un autofinancement brut de 46 000 €. Le coefficient d'épargne s'élève à 0,19 et la capacité de financement est de 273 000 €.

Le taux d'endettement de la commune s'élève à 14,56% pour un plafond admissible de 20 %.

Sans surprise, le fond de roulement 2017 est inférieur à celui constaté l'année précédente. Cela s'explique notamment par le financement partiel sur fonds propres des investissements de 2017.

Il poursuit en présentant les projets susceptibles d'être réalisés en 2018 :

- Aménagement de la route Royale (460 000 €), comportant deux tranches :
 - Section comprise entre la route de la gare et la rue des Fins du Verger (250 000 €) ;
 - Section comprise entre la rue des Fins du verger et la route du Rocher de Valmy (210 000 €)
- Etudes relatives à la rénovation de la bibliothèque et de la salle polyvalente (7 000 €) ;
- Equipements de l'extension de l'école (7 500 €) ;
- Installation d'un poteau d'incendie sur le chemin des Combards (4500 €) ;
- Renouvellement du mobilier de la salle du conseil (10 000 €) ;
- Aménagement du chemin piéton entre l'impasse Saint Louis et la rue des Fins du Verger (10 000 €)
- Etc.

Après avoir débattu des orientations budgétaires 2018, le Maire, constatant la multiplicité des scénarios possibles, propose aux membres du conseil municipal d'organiser une ultime réunion préparatoire à l'établissement du budget primitif 2018.

Celle-ci aura lieu le vendredi 30 mars à 20h.

Il s'agira de décider notamment :

- Du maintien ou non des taux d'imposition actuels ;
- Du phasage ou non des travaux de la route Royale ;
- De la date de lancement des travaux de la route Royale ;
- Du plan de financement des travaux de la route Royale.

III. Questions diverses :

Jean-Jacques CLAUSSE fait part aux membres du conseil municipal du mécontentement de plusieurs administrés face aux déjections de chiens devant les propriétés et la multiplication des chats errants.

Le Maire propose de faire un nouveau rappel dans le bulletin municipal, de rencontrer le ou les propriétaires de chien identifiés, ainsi que les propriétaires de chats.

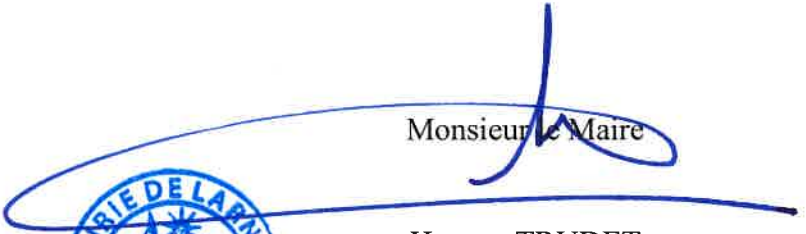
Il poursuit en indiquant qu'il s'est renseigné auprès de la SPA pour capturer les chats errants et, le cas échéant, les stérilisés afin d'éviter leur prolifération, avant de les réintroduire sur le territoire.

Malheureusement, la SPA du Doubs ne propose pas ce type de service. Il va se renseigner auprès d'autres associations animales (30 millions d'amis, etc.).

Le Maire lève la séance à 22h35

LARNOD, le 15 mars 2018

Monsieur le Maire



Hugues TRUDET

